



Conseil communal de la Ville de Pully

## Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

### **Préavis No 19-2023 Adaptation des émoluments de l'Office de la population**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Sous ma présidence, et après un contact avec le syndic pour trouver une date de rencontre, la commission citée en titre s'est réunie le 17 octobre 2023.

Etaient présents les conseillers suivants : Mmes Pascale CUCHE, Céline FELBER remplaçant Isabelle FARKAS, Cynthia FRÜH, Anne GUMY et Liuna JUNG, MM. Adrien SAXER, Marco TORTI remplaçant Pierre ZAPPELLI. Mme Liliane MASSON était absente sans être remplacée.

M. Gil REICHEN, syndic était accompagné par M. Stéphane CHEVALIER, adjoint du secrétaire municipal et nous les remercions des quelques compléments qu'ils nous ont apportés.

Tout augmente !

Après le prix des pâtes, le prix de l'essence, les loyers et même l'assurance maladie, c'est au tour des émoluments de l'Office de la population.

A l'exception du « certificat de vie » qui était de CHF 5.00, qui devient gratuit, tous les autres émoluments augmentent d'un pourcentage de 33% à l'infini.

C'est pratiquement là la seule réflexion qui a animé nos débats. Il faut se rendre compte que ces émoluments ne concernent qu'une minorité de la population et qu'ils ne sont demandés qu'une seule fois. De plus, ils ne couvrent pas les prestations proposées et doivent donc être considérés comme une participation aux frais administratifs.

Ainsi, après une courte discussion et l'analyse détaillée du règlement, l'unanimité de la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis soit :

D'adopter le nouveau règlement communal et tarif des émoluments de l'Office de la population, lequel annule et remplace celui du 24 mars 2015.

Le Président  
Jean-Marc Duvoisin